

BILAN d'ACTIVITES 2023

Table des matières

1 / FORMATIONS ARTISTIQUES et PEDAGOGIQUES – Effectifs et statistiques

A. Danse.....	3
1. Effectifs 2023-2024	3
2. Résultats aux épreuves 2023	4
3. Commentaires.....	4
4. Les grandes orientations du projet artistique et pédagogique du département danse	5
5. Articulation projet artistique – projet pédagogique	5
B. Musique.....	6
1. DNSPM-DE, formation initiale donnée chiffrées.....	6
2. Formation professionnelle continue au Diplôme d'État de professeur de musique	6
3. DE de professeur de musique par la VAE	7
4. Insertion professionnelle & professionnalisation	8
5. Master artistes des musiques traditionnelles	9

2 / POLITIQUE en MATIERE de RECHERCHE

A. Danse.....	10
B. Musique.....	11
C. Valorisation de la recherche.....	11
D. Conseil artistique et scientifique	11

3 / GOUVERNANCE ET PILOTAGE de l'ETABLISSEMENT

A. Accréditation 2022-2028 – convention renouvelée avec l'Université Rennes2.....	12
B. Dossier DNSPM valant grade de licence	13
C. Formation professionnelle	14
1. Certification Qualité Qualiopi.....	14
2. Bilan pédagogique et financier	14
3. Conditions générales de vente.....	15
D. Ressources humaines.....	15
1. Mouvements de personnel permanent de l'année 2023.....	15
2. Actualités notables en 2023.....	15
E. Démarche Qualité	16
1. Évaluation des enseignements par les étudiants et instances de perfectionnement (EEE).....	16
2. Conseil pédagogique musique	16
F. Transition écologique.....	17
G. Égalité Femmes Hommes, lutte contre VHSS	18

4 / RELATION à l'ÉTUDIANT

A. Diversité de la population étudiante : taux de boursiers et statistiques genrées	19
B. Dispositifs relatifs à la qualité de vie étudiante	20
C. Participation des étudiantes et étudiants à la gouvernance.....	21
D. Accessibilité : référente handicap.....	21

5 / DYNAMIQUES TERRITORIALES, NATIONALES et INTERNATIONALES

A. Mobilités internationales.....	22
1. Mobilités ERASMUS+ entrantes	22
2. Mobilités ERASMUS+ sortantes	23
3. Projet hors union-européenne.....	24

Liste des annexes (à télécharger dans le document)

- Rentrée 23_24 : Effectifs étudiants + stagiaires
- Enquête interne post diplôme 2023 sur les diplômés 2020
- Bilan Carbone® du Pont Supérieur
- Programme du Marathon Créatif novembre 2023
- Programme Transmettre 2023
- Document d'informations-VAE pour l'obtention du DE Musique 2024-2026
- Données DE Musique VAE depuis 2012
- Convention renouvelée avec l'Université Rennes2
- Bilan pédagogique et financier 2023 de la formation professionnelle
- Conditions générales de vente
- Rapport audit Qualiopi
- Certificat Qualiopi
- Synthèse du dernier Rapport Social Unique
- Certificat administratif effectif 2023
- Procédure de prise en compte des demandes de personnes en situation de handicap
- Protocole d'entente, accord-cadre entre l'École de Danse de Québec, le Cégep Sainte Foy de Québec, le Pont Supérieur
- Compte rendu du conseil artistique et scientifique musique

INTRODUCTION

L'année 2023 aura été marquée par des efforts financiers très importants sur le budget 2023 pour agir sur le niveau de dépenses, tout en maintenant le même niveau d'activités liées conformément à l'habilitation et à l'accréditation en cours. Ces efforts ont porté et porteront encore principalement sur la réorganisation du département musique.

Notons qu'il n'y a pas eu d'évolution du niveau des contributions qui sont restées à l'identique depuis la création de l'EPCC il y a 12 ans.

Depuis septembre 2022, la mise en œuvre de la nouvelle maquette unique a eu un impact global à la fois sur le budget et l'organisation par :

- Un meilleur suivi et contrôle des heures de formation financées avec une optimisation des coûts pédagogiques grâce au déploiement de la transversalité inter-esthétique,
- Une optimisation de l'organisation administrative et pédagogique du département musique.

Des efforts sur l'organisation de l'EPCC ont également porté leurs fruits (révision de la comptabilité analytique, suppression d'un véhicule de service, optimisation des déplacements susceptibles de générer des frais de mission, sur la renégociation des contrats de prestation, non remplacement des agents absents).

L'année 2023 aura vu aussi la poursuite de la mise en œuvre des nouvelles maquettes DNSPM-DE à partir de septembre ; également la nomination après une longue période d'intérim de direction du département musique de Marc Clériveret, une restructuration-rationalisation de l'encadrement pédagogique, l'instauration du fonctionnement régulier du conseil pédagogique musique faisant office de conseil de perfectionnement pour les formations musique.

Remarque : modification de nomenclature comptable à compter du 1er janvier 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires en matière de gestion pluriannuelle des crédits, en matière de fongibilité des crédits, et en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues. Cette modification de nomenclature comptable a entraîné automatiquement un changement de maquette budgétaire.

1 / FORMATIONS ARTISTIQUES et PEDAGOGIQUES – Effectifs et statistiques

[Effectifs rentrée 2023_2024 en annexe](#)

A. Danse

1. Effectifs 2023-2024

Promo 24 (2^{ème} année)

En danse contemporaine : 7 étudiantes, étudiants et stagiaires en danse contemporaine

En danse jazz : 13 étudiantes, étudiants et stagiaires en danse jazz

Effectif global : 20

Promo 25 (1^{ère} année)

En danse contemporaine : 6 étudiantes, étudiants et stagiaires

En danse jazz : 10 étudiantes, étudiants et stagiaires

Effectif global : 16

Préparation à l'EAT

En danse contemporaine : 15 stagiaires

En danse jazz : 16 stagiaires

Effectif global : 31

2. Résultats aux épreuves 2023

Épreuves de pédagogie (2^{ème} année)

En danse contemporaine : 12 candidates et candidats présentées 10 obtentions

Taux de réussite : 83 %

En danse jazz : 12 étudiantes, étudiants et stagiaires 11 obtentions

Taux de réussite : 92 %

Effectif global : 24

Taux de réussite moyen : 88 %

Épreuves théoriques (1^{ère} année)

En danse contemporaine : 8 étudiantes, étudiants et stagiaires

En danse jazz : 12 étudiantes, étudiants et stagiaires

Effectif global : 20

Taux de réussite moyen : 100 %

Option danse jazz : 12 candidates et candidats, 12 obtentions soit 100 %

Option danse contemporaine : 7 candidates et candidats, 7 obtentions soit 100 %

Taux de réussite moyen : 100 %

*UV histoire de la danse : 14 candidates et candidats, 14 obtentions soit 100 %

*UV anatomie et physiologie : 16 candidates et candidats, 16 obtentions soit 100 %

*UV formation musicale : 18 candidates et candidats, 18 obtentions soit 100 %

Préparation à l'EAT

En danse contemporaine : 14 étudiantes, étudiants et stagiaires

En danse jazz : 14 étudiantes, étudiants et stagiaires

Effectif global : 28 étudiantes, étudiants et stagiaires

Taux de réussite moyen : 50 %

3. Commentaires

Une moyenne par année de 70 étudiants et stagiaires répartis entre DE1, DE2 et parcours de préparation à l'EAT. Une origine géographique (statistiques basées sur les 3 dernières années) ventilée comme suit :

55% Pays de la Loire

26% Bretagne

14% Nouvelle Aquitaine

4% Autres territoires

Un taux moyen de réussite à l'EAT de 89% (moyenne nationale 49%) ; 50% des personnes ayant suivi le parcours de préparation à l'EAT intègrent le parcours DE, 50% poursuivent une formation d'artiste interprète.

Un taux moyen de réussite aux épreuves du diplôme d'état de 92%.

Les enquêtes internes d'insertion professionnelle ([en annexe](#)) à 3 ans post diplôme mettent en avant que 78% des diplômés trouvent un emploi dans la première année suivant leur diplomation,

10% courant de la deuxième année, 12% n'exercent pas une activité directement liée au diplôme (principalement artiste chorégraphique et quelques poursuites d'études : Paris VIII, CNDC, ...),

88 % enseignent dont 30% ont une double activité artistique et pédagogique,

12 % des diplômés ont uniquement des activités professionnelles artistiques (Yvann Alexandre, Christian Rizzo, Maud Albertier, Capucine Lucas, Cie Skanga, Cie Lo, C-Hoari.....).

On observe une pénétration de plus en plus forte de la fonction publique territoriale puisque les chiffres passent de 5 à 33 % en trois ans ; ceux-ci corroborent la problématique actuelle de l'accentuation du départ en retraite des personnes en poste (Rennes, Nantes, la Roche sur Yon, Paris, ...)

Le fort taux d'insertion professionnelle découle de l'articulation entre formation initiale et milieux professionnels :

- Sur le volet artistique : partenariat avec CCNN et Théâtre Francine Vasse
- Sur le volet pédagogique les parcours de tutorat visent à mettre les étudiants et stagiaires en immersion professionnelle :

71% tutorats en milieu associatif et privé

29% fonction publique

Sur les 3 dernières saisons : un total de 77 structures partenaires (dont 3 en Outre-Mer) pour 83 tutrices et tuteurs.

4. Les grandes orientations du projet artistique et pédagogique du département danse

Ancrer une pratique pédagogique dans une pratique artistique tel est l'un des axes sur lequel se construit le projet du département danse. De septembre 2021 à mars 2023 le projet de recherche POEMS (Pédagogie Œuvre Expérience Médiation Sensible), lauréat d'un appel à projet de la mission recherche du ministère de la Culture, en partenariat avec le CCN de Nantes, le CREN (Laboratoire de recherche en éducation) et le département des sciences de l'éducation de l'université de Nantes a permis de questionner la notion d'Œuvre comme réservoir de ressources plurielles aux fins de la création, de la médiation et de l'enseignement. Ces travaux mettaient en exergue le potentiel lié à la posture de réception d'une œuvre d'art (et d'interaction avec celle-ci), les processus émotionnels, psychiques, analytiques et comportementaux par-là déclenchés et les conséquences possibles sur la créativité de l'individu, l'enrichissement de ses palettes imaginaire et gestuelle, ses capacités sensibles d'interaction/adaptation en situation pédagogique.

Ces travaux sont nourris et prolongés par la rencontre avec des chorégraphes comme Ambra SENATORE, Gabriel UM, Yvann ALEXANDRE, Laurent CEBE, Julien GROSVALLLET, Marcel GBEFFA, Julien DESPLANTEZ, Marvin PENE, Catherine LEGRAND, Ernest MANDAP, Julie MAGNEVILLE, Juliette VALERIO de la Cie Hofesh SHECHTER, Lydia WAGERER dans le cadre du partenariat triennal avec l'EDQ (école de danse de Québec) Ces rencontres ont débouché sur des performances sur les scènes du CCN et du Théâtre Francine Vasse à Nantes, dans le cadre du Festival Débords de Loire, de l'Espace Terre et Sel à la Barre de Mont, de la salle Coubertin à Chalans, de l'auditorium du CRD de la Roche/Yon.

Chacune de ces expériences est parallèlement convoquée dans ses relations à la dimension pédagogique de l'enseignement de l'art de la danse non seulement dans son potentiel culturel mais aussi et surtout expérientiel.

Cette approche et processus de travail ont pu être partagé lors des rencontres TRANSMETTRE les 30 et 31 mars 2023 sur la scène du CCNN.

Ces travaux se prolongent dans la perspective des rencontres TRANSMETTRE des 27 et 28 mars 2025, en partenariat avec le Théâtre Francine Vasse, le département sciences de l'éducation de Nantes Université et la Maison des Sciences de l'Homme - MSH (en attente de validation), autour de la thématique des "états internes, sensoriels et émotionnels, qui sous-tendent et motivent nos gestes et postures artistiques et pédagogiques".

5. Articulation projet artistique – projet pédagogique

Cette articulation se décline sous différentes formes et notamment avec les milieux scolaires.

- Un partenariat fort avec l'inspection académique de Loire Atlantique qui s'inscrit dans des travaux au long cours avec deux groupes scolaires de la moyenne section au CE1. Ce projet s'inscrit à l'interface de l'éveil-initiation à la danse et des objectifs de l'EAC, projets élaborés avec les équipes pédagogiques des écoles.

- Chaque année débute par une rencontre avec les fondamentaux du mouvement dansé mis en aventure artistique. Cette année ce sont 300 enfants qui ont assisté, au CCNN, à la performance "C'est quoi danser ?".

La formation professionnelle continue en danse : un partenariat fondateur longue durée avec le CNFPT. Trois stages de quatre journées par an sont organisés dans les locaux à Nantes dont certains modules affichent complet un an à l'avance. Ainsi "l'enfant, la danse et la musique", pédagogie transversale pour

l'éveil initiation module est un stage particulièrement plébiscité, déjà reproduit trois fois eu égard aux listes d'attentes (deux nouvelles éditions sont déjà programmées jusqu'à février 2025).

Sur les 9 dernières sessions ce sont 180 stagiaires qui ont suivi les dispositifs.

80% des stagiaires viennent du FPT.

Avec une ventilation en terme d'origine géographique de :

28% Ile de France

17% Pays de la Loire

13% Nouvelle Aquitaine

12% Bretagne

10% autres Régions

B. Musique

1. DNSPM-DE, formation initiale donnée chiffrées

Conformément à l'arrêté d'accréditation de mai 2022, la nouvelle maquette DNSPM-DE est entrée en vigueur en septembre 2022 avec une nouvelle convention de partenariat avec l'Université Rennes2.

La formation initiale en trois années a accueilli à partir de septembre 2022, 47 étudiantes et étudiants en DNSPM et 12 en année de préparation du Diplôme d'État de professeur de musique.

DNSPM année universitaire 2023-2024 :

DNSPM/Licence 1 : 17 étudiantes et étudiants (9 en classique à contemporain, 3 en musiques actuelles amplifiées, 3 en musiques traditionnelles et 2 en chant lyrique)

DNSPM/Licence 2 : 14 étudiantes et étudiants

DNSPM/Licence 3 : 16 étudiantes et étudiants

DE : 12 étudiantes et étudiants

Nombre de lauréates et lauréats en juin/juillet 2023 :

19 DNSPM – taux de réussite 82.60%

11 DE – taux de réussite 78,57%

2. Formation professionnelle continue au Diplôme d'État de professeur de musique

Contexte : une année de césure (2022-2023), puis une nouvelle promotion 2023-2025 de stagiaires de la formation professionnelle.

Derniers chiffres

Nombre de diplômés 2020-2022 FCDE : 11 (100% de réussite)

Nombre de diplômés en 2023 : pas de session

A la rentrée 2022-2023, un tuilage entre un agent vacataire pendant 21 ans, parti à la retraite et un nouvel agent permanent a eu lieu pour établir un bilan de la formation professionnelle continue et écrire la nouvelle maquette pédagogique après la validation du dossier d'accréditation par le CNESERAC en avril 2022 et constituer de nouvelles procédures administratives. Ce temps de travail a été nécessaire pour la création de nouveaux outils de traçabilité des études, comme suite à l'audit de l'AFNOR pour la certification QUALIOP, qui s'est déroulé début mai 2022. A la suite de cet audit, 2 alertes ont été posées par l'auditeur sur des procédures qui ont été vérifiées lors de l'audit de surveillance en janvier 2024. Et pour mettre en place des nouvelles modalités de concours d'entrée élaborées à l'automne 2022 puis mises en place au printemps 2023.

RECRUTEMENT de la promotion à Nantes 2023-2025

Inscriptions en ligne Ganesh	29
Candidats non admissible prérequis	2
Candidats reçus à l'admissibilité	27
Stagiaires admis à l'examen d'entrée	25
Candidats échec au concours d'admission	2
Abandon	3
TOTAL STAGIAIRES 23.25	22 (10 hommes/ 12 femmes)

- 12 en musiques classique à contemporain,
- 3 en musiques traditionnelles,
- 6 en musiques actuelles,
- 1 en jazz et musiques improvisées

3. DE de professeur de musique par la VAE

Depuis 2012, le Pont Supérieur propose un accès au Diplôme d'État de professeur de musique par la Validation des Acquis et de l'Expérience. En juin 2022, les tarifs de la VAE ont été modifiés (à la hausse) par délibération de façon à être davantage en cohérence avec les tarifs pratiqués à l'échelle du territoire national par les autres pôles d'enseignement supérieur. Le Pont Supérieur accueille des candidates et candidats au DE VAE de la France entière, dont une grande partie d'Île de France.

Nombre de diplômés 2020-2022 par la VAE : 29 Validations totales sur 49 (taux de réussite 59%)

Sur la campagne ouverte fin 2022 et qui se poursuit en 2023-2024, voici les chiffres :

- En 2022 :
Demandes d'étude de recevabilité : 130
- EN 2023 :
Candidats recevables : 93
Candidats qui ont suivi l'accompagnement : 65
- EN 2024 :
Candidats présentés devant le jury- janvier 2024 : 58
Candidats diplômés : 34
Parmi les candidats diplômés, candidats qui ont suivi l'accompagnement : 21
Candidats reçus partiellement : 21
Candidats non reçus : 3
Nombre de jours de jurys organisés répartis du 9 au 26 janvier : 12 jours

Pour la constitution du livret 2 et la préparation à l'entretien, le candidat ou la candidate a la possibilité de participer à un module d'accompagnement méthodologique (23h, dont 20h en collectif et 3 heures en individuel). Cet accompagnement est facultatif. L'accompagnement méthodologique a pour but d'aider le candidat à mettre en regard ses expériences artistiques/pédagogiques et les attendus du référentiel de certification.

Le niveau de conscience de chaque personne candidate par rapport aux savoirs, savoir-faire et consciences des enjeux, pour l'ensemble des attendus du diplôme, ne peut être développé par une formation aussi courte, dont ce n'est pas l'objet.

Pour information, les formations menant au Diplôme d'État, en formation continue comme en formation initiale, qui permettent d'atteindre le niveau attendu en au moins deux années, ont une durée de 1350h. Le Pont Supérieur a proposé une session d'accompagnement méthodologique d'avril et octobre 2023. Le coût de l'accompagnement (600 euros) fait partie des dépenses afférentes à la procédure VAE et peut donc donner lieu à financement (éligible au CPF, OPCO, employeur, Région & Pôle Emploi...).

VAE partielle (mai 2023) :
Candidats présentés devant jury de validation : 6
Candidats diplômés : 4
Candidats reçus partiellement : 2
Nb de jours de jurys organisés (22 et 23 mai 2023) : 2 jours

Annexes :

- Document d'informations-VAE au Pont Supérieur
- Données DE Musique VAE depuis 2012

4. Insertion professionnelle & professionnalisation

En matière d'études supérieures spectacle vivant, au Pont Supérieur, le sujet de l'insertion professionnelle se décline de façon différenciée.

En danse, la formation au Diplôme d'État de professeur de danse implique des partenariats forts avec des structures d'enseignement spécialisées publiques (les conservatoires classés territoriaux) et privées (écoles de danse privées) qui accueillent les étudiants en tutorat pédagogique.

En musique, le sujet de l'insertion professionnelle un sujet plus complexe à appréhender. Le caractère très hétéroclite des écosystèmes professionnels questionnés et les positionnements artistiques très diversifiés des étudiants exigent des suivis très fins et personnalisés.

Le Pont Supérieur – en conformité avec le nouvel arrêté du DNSPM de novembre 2022 qui conforte le DNSPM en un diplôme professionnalisant - souhaite renforcer et encadrer le processus d'insertion professionnelle pour le DNSPM. Le frein essentiel venant des moyens financiers dont il dispose compte tenu des frais annexes engendrés par la modélisation et la pérennisation du dispositif, tels que :

- Frais de déplacement et d'hébergement des étudiants,
- Frais de location de salles et d'équipements,
- Frais techniques de personnels (régie plateau, son, lumière et captation) cachets artistiques,
- Frais du portfolio (photos, captations, notes d'intentions, présentations),
- Frais de communication en lien avec les partenaires professionnels (affiches, réseaux sociaux, site internet, listes de diffusion),
- Heures d'accompagnement (conseil et professionnalisation).

L'insertion professionnelle en musique revêt chaque année des formes variées au sein de dispositifs très divers :

1. Accompagnement de professionnalisation des projets des étudiants (aide à la structuration, accompagnement d'un projet collectif tel un ensemble)
2. Expérience professionnelle au sein d'une programmation d'une structure de diffusion et de création (Opéra de Rennes, Amzer Nevez, Ensemble Sillage), d'un orchestre professionnel institutionnel (Orchestre National de Bretagne, Orchestre National des Pays de la Loire, ...) mais aussi de programmations dans divers festivals de l'interrégion (Classique au large, Folles journée, Outre Mesure...)
3. Accueil en résidence et programmation du projet de fin d'études des étudiants dans des structures de diffusion conventionnées avec le Pont Supérieur :
 - a. Le Nouveau Pavillon pour les étudiants en musiques traditionnelles,
 - b. L'Antipode Scène de musiques actuelles pour les étudiants en musiques actuelles amplifiées,
 - c. L'Opéra de Rennes pour les chanteurs lyriques,
 - d. La Fonderie au Mans pour les étudiants en classique à contemporain.
4. Accompagnement des anciens étudiants et de leur projet durant les deux ans qui suivent leur fin d'études, dans l'écosystème professionnel choisi (lettres de recommandation, propositions de programmation, aide à l'inscription à des concours, à des appels à projet)

Le Pont Supérieur a repéré l'étape particulière située à l'articulation entre la préparation finale du projet artistique et l'insertion de l'étudiant dans son futur écosystème professionnel. Le dossier d'AMI Culture Pro déposé en ce sens en 2022 n'a malheureusement pas reçu de réponse positive.

Les modules de la nouvelle maquette DNSPM-DE du Pont Supérieur, dédiés à la professionnalisation (validés par le processus d'accréditation 2022-2026).

L'ensemble de ces modules d'unités d'enseignement sont regroupés sous un bloc dénommé « Culture métier », ils représentent au total 275 heures de formation pour un total de 49 crédits européens ECTS.

« Culture métier » regroupe les modules suivants :

Intégrité physique

Intégrité morale

Environnement socio-professionnel

Sa prise de parole, sa présentation

Découverte des pratiques pédagogiques

Spécificités artistiques de l'enseignement musical

Intervention artistique participative en milieu scolaire

S'engager

Communiquer

Se structurer administrativement

Définir, préciser son projet artistique et personnel

Ces modules sont complétés par tous les moments de mise en situation professionnelle de création-interprétation « au plateau » en conditions professionnelles (en partenariat avec des structures professionnelles du spectacle vivant) et en public, ainsi que les modules dédiés à la captation/enregistrement/vidéo, aux nouvelles technologies ou à l'apprentissage de la scène regroupées sous d'autres blocs.

En 2023, le Pont Supérieur fait partie des lauréats de l'AMI Culture Pro pour son dossier "Défi#Pro : valorisation d'un projet collectif de dernière année d'études et rencontre avec le secteur professionnel (diffusion interrégionale)".

Marathon Créatif "Insertion professionnelle et parcours d'artistes dans les musiques actuelles", les 22, 23, 24 novembre 2023, Nantes.

Le marathon créatif "musiciens et musiciennes du futur" ([programme en annexe](#)), enjeux et parcours des artistes de musiques actuelles auquel a participé le Pont Supérieur avec Trempo à la demande de la DGCA (financement ministère de la Culture) et avec l'agence nantaise de design graphique « Le Coup d'Après ».

La professeure référente musiques actuelles amplifiées et deux étudiants récemment diplômés du Pont Supérieur en musiques actuelles et musiques traditionnelles ont participé à ce marathon.

Pendant 3 jours, ont été réunies différentes personnes dans les locaux de Trempo pour réfléchir à ce sujet de l'insertion professionnelle des musiciens des musiques actuelles – dont font partie les musiques traditionnelles (selon le périmètre défini par le ministère de la Culture) : des artistes / des acteurs de l'entourage professionnel / des structures de formation-accompagnement / des universitaires-chercheurs-institutionnels.

Une présentation des résultats a eu lieu lors des BIS 2024 à Nantes les 17 et 18 janvier 2024.

5. Master artistes des musiques traditionnelles

La seconde promotion du master artistes des musiques traditionnelles est arrivée à son terme en juin 2023. Sur les 9 étudiants de la promotion :

- 3 abandons
- 6 ont terminé complètement et avec succès (projet artistique et mémoire soutenu).

Nombre de diplômés en 2023 (promotion 2020-2022 avec une année complémentaire) : 2 (1 en FC et 1 en FI).

Cette promotion a été l'occasion de tester un format de présentation des projets artistiques dans une même unité de lieu et de temps. Il a été proposé aux étudiants de donner leur première de projet artistique devant jury sur deux jours dans l'auditorium Césaria Evora du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes. Une équipe technique rémunérée par le Pont Supérieur était mise à disposition des étudiants et de leurs musiciens accompagnateurs. Les stagiaires de la formation professionnelle continue ont été rémunérés pour leur prestation.

Cette solution présente les avantages de réduire les coûts de jurys et de déplacement et de conserver un jury unique pour tous les étudiants. Elle présente les inconvénients de devoir payer une équipe de techniciens et de perdre un lien avec les salles de programmation, qui restent cependant très difficiles à mobiliser. Elle sera conservée pour les prochaines années tout en laissant la possibilité aux étudiants qui se font accompagner par un lieu de diffusion d'inviter le jury à une autre date.

La troisième promotion a été recrutée en juin 2022. 7 personnes ont intégré le master (6 hommes et 1 femme) dont 3 en formation continue et 4 en formation initiale.

En septembre 2023, 2 étudiants en formation initiales ont décidé d'abandonner pour développer leur activité artistique.

2 / POLITIQUE en MATIERE de RECHERCHE

A. Danse

Lauréat en 2021 d'un appel à projet du ministère de la Culture «Recherche dans les écoles supérieures culture spectacle vivant », le département danse du Pont Supérieur déploie depuis dix-huit mois le projet de recherche POEMS (Pédagogie-Œuvre- Expérience-Médiation-Sensible), conduit avec trois autres partenaires que sont le CCNN, le département des sciences de l'éducation de Nantes Université et le CREN, son laboratoire de recherche en éducation, se propose de questionner le rapport aux œuvres appréhendées comme réservoir de ressources plurielles aux fins de l'expression artistique, de la médiation, de l'enseignement.

Il s'agit, dans ce contexte, d'identifier des compétences transversales qui, au-delà des exigences propres à chaque domaine d'intervention, soient mobilisables pour:

- répondre aux besoins des structures partenaires du projet (les danseurs et médiateurs du CCNN, les enseignants-chercheurs et étudiants du CREN-DSDE, les artistes intervenants, pédagogues et étudiants du Pont Supérieur),
- contribuer à l'enrichissement des processus de formation et des modes d'action, à faciliter les évolutions de carrière, dans une prise en compte permanente des enjeux sociétaux actuels : 100% EAC, rôle de la corporativité sensible dans l'éducation et la médiation, analyse de l'activité pour développer la réflexivité professionnelle et le pouvoir d'agir des acteurs impliqués.

C'est lors des Rencontres TRANSMETTRE les 30 et 31 mars 2023 au CCN de Nantes que la restitution du processus et de ses résultats sont partagés selon différents formats associant ateliers conduits par les étudiants et étudiantes, tables rondes thématiques, conférences dansées, retours d'expériences vécues et déploiements effectifs et à venir au sein des institutions partenaires.

[\(programme Transmettre en annexe\).](#)

A noter : en partenariat avec le CCN de Nantes et l'inspection académique de Loire Atlantique.

Ce projet est suivi par 3 étudiantes du département sciences de l'éducation de Nantes Université dans le cadre d'une convention de stage. Dans le prolongement des rencontres Transmettre#2023, les étudiants danse du Pont Supérieur et sciences de l'éducation sont amenés à coconstruire des séances pour les enfants.

Le projet de recherche de ces étudiants portera sur la place de l'individu dans le collectif dans le cadre de l'EAC, qu'ils seront en capacité d'animer lors de leur prise de fonction.

B. Musique

Le département musique accueille en son sein plusieurs activités de recherche. Celles-ci concernent :

- les étudiants en master artistes des musiques traditionnelles qui développent des activités de recherche académique en s'appuyant sur des réalisations artistiques ou bien mènent des projets de recherche artistique,
- les enseignants et artistes-enseignants qui interviennent dans les cursus du Diplôme d'État et qui encadrent des dispositifs de recherche action impliquant les étudiants (enquête-action sur un territoire),
- plusieurs artistes et/ou enseignants docteurs qui mènent des recherches selon leurs sujets et domaines de pratiques artistiques et leur inscription dans leurs champs de recherche respectifs.

Le département musique a été lauréat en 2021 d'un appel à projet du ministère de la Culture « Recherche dans les écoles supérieures culture spectacle vivant ». Le projet "(Re)ssources et (re)création" qui a interrogé la notion de répertoire, d'interprétation et de création dans le domaine des musiques traditionnelles a été déployé pendant 16 mois. Il a été porté en lien avec le CNM Athénor, le laboratoire APP et l'UBO. Plusieurs productions (articles, films, témoignages, suivis de créations) ont été récupérées au cours de ce projet, en attente de restitution.

Depuis juin 2023, la branche musique du conseil artistique et scientifique a été instaurée et s'est réunie 2 fois entre juin et décembre 2023. L'objectif est de pouvoir définir un champ et des thématiques de recherches coordonnées susceptibles de venir nourrir les contenus pédagogiques des cursus de master et de DNSPM (initiation à la recherche). Le CAS-musique constituera le comité de pilotage d'un nouveau dépôt d'appel à projets REVES.

C. Valorisation de la recherche

Les mémoires de recherche et les réalisations artistiques des étudiantes et étudiants en Master Artiste des musiques traditionnelles sont un des axes privilégiés pour développer la recherche-crédation et valoriser les travaux de recherche. Ainsi la création artistique "Galv an dans" de Gurvan Le Dréano, sonneur de bombarde et concepteur de paysage sonore est une performance qui mêle danse et musique avec le danseur Anthony Prigent (création juillet 2022) ; Ce travail de recherche vise à dégager des éléments de didactique de la création artistique dans le champ des musiques traditionnelles de Bretagne.

D. Conseil artistique et scientifique

(compte rendu en annexe)

Pour rappel, en 2021 ont eu lieu en comité de direction les travaux préparatoires à l'installation du conseil artistique et scientifique et les quatre grands principes et orientations selon les statuts révisés de 2021.

1. Fonctions, enjeux, objectifs de la recherche au Pont Supérieur,
2. Modalités, dispositifs, partenariats, moyens,
3. Modalités des restitutions de la recherche,
4. Articulations avec les cursus d'enseignement.

Dans un souci d'efficacité et de rationalisation des moyens affectés à la recherche, les réunions du CAS s'organisent par département et en fonction des nécessités, notamment, en vue de déposer un ou des dossiers d'appel à projet tel que celui du ministère de la Culture Recherche dans les écoles supérieures spectacle vivant.

3 / GOUVERNANCE ET PILOTAGE de l'ETABLISSEMENT

A. Accréditation 2022-2028 – convention renouvelée avec l'Université Rennes2

Rappel : 10 mai 2022, réception de l'arrêté d'accréditation 2022-2028

La nouvelle maquette DNSPM-DE est entrée en vigueur en septembre 2022. Les spécificités pédagogiques des formations musique sont :

- L'excellence technique pour servir au mieux le projet artistique et professionnel de chacune et chacun,
- La polyvalence artistique en plaçant la transversalité entre les différentes esthétiques musicales au cœur de son approche pédagogique,
- La prise d'autonomie grâce à des phases d'expérimentations artistiques et de mises en situations professionnelles auprès de partenaires de renom.

La convention renouvelée avec l'Université Rennes2 ([convention en annexe](#))

La mise en œuvre de la nouvelle maquette musique a permis de retravailler la nature du partenariat avec l'Université Rennes2; les échanges ont abouti à l'accord suivant :

Chaque semestre, une UE du DNSP/DE intitulée « Se cultiver, analyser, rechercher » est en partie constituée de cours assurés par le corps enseignant de l'université Rennes 2 pour répondre au référentiel du DNSPM valant grade licence. Tout au long du DNSPM, l'UE2 « Se cultiver, analyser, rechercher » fait intervenir des enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université Rennes2 pour les modules (réunis au sein de l'UE2) suivants : « culture générale musicale », « initiation à la recherche », « pratiquer une langue ».

L'apport de l'Université Rennes2 au Pont Supérieur consiste dans 108 heures de cours magistraux, 24h de TD et 12 heures de coordination entre Le Pont Supérieur et l'Université (la moitié), soit un total de 144 heures ETD.

L'apport par le Pont Supérieur consiste dans le financement de l'UEO (unité d'enseignement d'ouverture) « analyse musicale au pôle d'enseignement supérieur Bretagne Pays de la Loire » pour les étudiants en musicologie souhaitant suivre les cours d'analyse et d'analyse appliquée au Pont Supérieur. Soit 72heures par esthétique (dont 24 en trad, 24 en MAA, 24 en CAC) et par semestre.

Cette nouvelle convention sous-tend la fin de la valorisation financière à compter du 1er janvier 2023 et la mise en place d'une facturation de 135h de cours spécifiques (anglais...), et de la moitié de la coordination entre LPS & L'université et des droits d'inscription pour l'accès aux services de documentation pour l'ensemble des étudiants en DNSPM-DE.

Le partenariat actuel est un partenariat « gagnant gagnant » pour chacune des parties, à savoir :

Pour l'Université

- Elle peut continuer à comptabiliser les étudiants du Pont Sup dans ses statistiques * A noter : il a été convenu d'un commun accord, que les étudiants du Pont Supérieur restent inscrits administrativement à l'Université Rennes2 (sans frais d'inscription),
- Elle peut envoyer des étudiants pour suivre des cours du Pont Supérieur notamment sur le volet pratique instrumentale et artistique, en tout petit collectif (ce qui est différent des ensembles amateurs proposés) et analyse appliquée. (Apprentissage d'éléments théoriques par « le faire »),
- C'est la possibilité offerte pour que certains de leurs professeurs fassent valoir dans leur service d'enseignement les heures des cours au Pont Supérieur.

Pour Le Pont Supérieur

- Il peut répondre aux exigences du cahier des charges Licence du MESRI en particulier relativement au point de la présence d'enseignants chercheurs dans la formation au DNSPM valant grade licence,
- Cela permet aux étudiants d'avoir accès aux ressources universitaires (grâce à l'inscription administrative),

- Il met en place un partenariat pédagogique, artistique et scientifique plus fécond car celui-ci se déploie davantage au niveau des équipes pédagogiques qu'au niveau institutionnel. Cette « infusion » des enseignants universitaires avec le reste des intervenants artistiques, pédagogiques et techniques enrichit la vision et la réflexion globale sur la formation supérieure spectacle vivant et vice-versa ; au niveau organisation et management, cela constitue une « équipe unique » à part entière et non pas deux entités étanches. Au bout du bout, cela permet une montée en qualité de la formation proposée au bénéfice des étudiantes et étudiants concernés, et une maquette unique qui fait sens entre la pratique et la théorie appliquée.

Notons que – sur la base de ce nouveau conventionnement – Le Pont Supérieur a bénéficié d'une aide financière dans le cadre de l'appui à la structuration de l'enseignement supérieur. (Crédits du programme 361 dédiés à l'appui à la structuration de l'enseignement supérieur culture (ex-mesure « COMUE »).

B. Dossier DNSPM valant grade de licence

Éléments de Contexte

A partir de l'automne 2020, le ministère de la Culture a souhaité franchir une étape supplémentaire pour l'intégration des établissements d'enseignement supérieur artistiques et culturels au sein du système LMD. Il s'agit, par le grade de licence conféré aux titulaires du diplôme national supérieur professionnel (DNSP), de valoriser le positionnement et la qualité des écoles du spectacle vivant (musique, théâtre, danse et arts du cirque) et de mieux répondre aux objectifs de lisibilité des diplômes et de leur reconnaissance au sein de l'espace européen et international de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi le ministère de la Culture a estimé que c'est par l'excellence technique et le caractère professionnalisant à haut niveau que ces formations doivent bénéficier du grade de licence et s'inscrire pleinement dans le LMD.

21 décembre 2021 : le Pont Supérieur à l'instar de l'ensemble des pôles supérieurs du réseau Anescas a déposé un dossier de DNSPM valant grade licence. Fruit d'une très longue réflexion et d'un travail collectif au département musique, ce dossier montre comment l'établissement répond au cahier des charges du grade de licence défini par arrêté du 27 janvier 2020 et le cas échéant, comment il entend combler l'écart existant entre son projet actuel et le projet requis dans ce cadre.

En 2022, le Pont Supérieur n'a eu aucun retour de la part du ministère de la Culture sur son dossier.

En juillet 2023, A l'issue des réunions bilatérales tenues avec chacun des douze établissements engagés dans la démarche d'attribution du grade de licence aux titulaires du DNSP de musicien, et au regard des problématiques rencontrées par certains établissements avec leurs partenaires universitaires pour faire évoluer leur cadre conventionnel, Le ministère de la Culture informe qu'il convient d'envisager la mise en route du nouveau cursus « conférant grade de licence » à la rentrée 2025-2026, ce qui permettra à l'ensemble des écoles de fournir les pièces et garanties requises par la procédure en cours. Dans ce cadre, les premiers diplômes pourront être délivrés en juin 2028.

Sur la base de cette échéance, la DGESIP a rappelé qu'il était dans l'intérêt de tous de ne pas se trouver dans une situation de rétroactivité et que le diplôme visé ayant un caractère national, cette démarche implique la présentation des dossiers des douze écoles lors du même CNESER. Dans ce cadre, la DGESIP nous a soumis le calendrier suivant :

- Dépôt des dossiers actualisés en décembre 2024, comprenant les nouvelles conventions avec l'Université partenaire signées. La transmission de ces conventions pourra être décalée au plus tard à janvier 2025,
- CNESER en juin 2025.

Période transitoire : dans l'attente du DNSP-M valant grade de licence, deux dispositifs distincts ont été mis en place :

- 1- Pour les étudiants en cours d'études, intégrés, en 2022-23 et 2023-24 : la licence de musicologie leur est proposée et délivrée dans le cadre de l'organisation d'un jury spécial pour la délivrance du diplôme de musicologue « parcours TPM » .
- 2- Pour les étudiants intégrés en 2024 (et jusqu'à mise en œuvre du DNSP_M valant grade Licence au niveau national), le département musique et l'UFR de musicologie de Rennes II ont travaillé à la réouverture du parcours de musicien interprète avec l'Université Rennes2.
Nb : L'intégration de la maquette du DNSPM comme maquette de licence a été validée au premier semestre 2024 afin d'être effective en septembre 2024.

C. Formation professionnelle

1. Certification Qualité Qualiopi

Le Pont Supérieur a reçu en mai 2022 de l'AFNOR son certificat Qualiopi, valable du 18/05/2022 au 17/05/2025, pour l'ensemble de ces actions de formation ainsi que les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience. (rapport d'audit Qualiopi 2024 [en annexe](#))

La certification Qualiopi ([en annexe](#)) - nouvelle contrainte réglementaire obligatoire pour les organismes de formation - atteste de la qualité des processus et du fonctionnement des prestataires de formation et de développement des compétences. C'est le sésame pour obtenir des fonds publics de la formation professionnelle ou des fonds mutualisés. Une visite de contrôle par le même auditeur habilité par l'AFNOR interviendra dans 18 mois.

Au-delà du coût financier pour la structure et de la préparation à l'audit qui aura été fortement mobilisatrice pour l'équipe audité (8 agents permanents), le processus Qualiopi a été une opportunité d'améliorer l'organisation du Pont Supérieur, et ce, dans toutes les composantes de sa structuration. L'audit de surveillance interviendra le 31 janvier 2024.

2. Bilan pédagogique et financier

([en annexe](#))

Comme chaque année, le Pont Supérieur réalise la télésaisie du bilan pédagogique et financier retraçant l'activité de dispensateur de formation professionnelle de l'année N-1 ; le total des produits réalisés au titre de la formation professionnelle s'élevait en 2023 à 214 293 euros (contre 171 479 euros en 2022).

La formation continue au Diplôme d'État de professeur de musique, les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, ainsi que les formations courtes en danse mises en œuvre dans le cadre du partenariat avec le CNFPT sont autant de dispositifs relevant de la formation professionnelle.

Le partenariat triennal avec le CNFPT

Le Pont Supérieur offre des propositions spécifiques aux artistes-enseignants de la danse.

Dans le contexte de la nouvelle loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ces propositions visent à permettre à chacune et chacun, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser ses connaissances et ses compétences favorisant son évolution professionnelle.

Elles ont aussi pour objectif de sécuriser les parcours professionnels et de renforcer l'employabilité des personnes. Enfin, elles visent tant pour les stagiaires que pour leurs structures de rattachement à :

- une meilleure prise en compte des évolutions artistiques et pédagogiques ;
- un élargissement des connaissances facilitant les perspectives d'évolution ;
- une prise en charge par les organismes financeurs

En 2023, comme chaque année, trois stages, de 24 heures chacun soit 4 jours, ont été mis en place en partenariat avec le CNFPT, délégation interrégionale grand ouest :

Février 2023 : "L'enfant, de 4 à 7 ans, la danse et la musique" – 23 stagiaires (22 CNFPT – 1 LPS)

Août 2023 : " Chorégrapheur pour les enfants de 4 à 10 ans" – 21 stagiaires (17 CNFPT – 4 LPS)

Octobre 2023 : "Scénographie et composition chorégraphique" – 23 stagiaires (19 CNFPT – 4 LPS)

Ces stages sont fortement plébiscités par les stagiaires (résultats enquête de satisfaction à l'issue de chaque stage) ; ceux-ci sont issus soit des collectivités employeurs soit de structures d'enseignement chorégraphiques privés. La visibilité de ces propositions de formation professionnelle au national (référéncés au catalogue CNFPT) et la très forte demande incitent à répliquer certains stages thématiques 2 ou 3 fois de suite.

3. Conditions générales de vente

[\(en annexe\)](#)

Dans la suite de la mise en œuvre de la loi de 2018 "liberté de choisir son avenir professionnel", on observe un durcissement des conditions de financement par les différents OPCO ou financeurs publics. Afin de se prémunir des défauts de paiement, notamment à la suite du manque d'assiduité ou abandon des stagiaires en cours de formation, Le Pont Supérieur a rédigé de façon plus coercitive ses conditions générales de vente de prestations de formation relevant de la formation professionnelle. Ce document de cadrage permet de mieux sécuriser le paiement des factures en regard des dépenses mises en œuvre pour la construction et l'organisation de formations.

D. [Ressources humaines](#)

1. Mouvements de personnel permanent de l'année 2023

Moins de mouvements au cours de l'année comparativement à 2022 (ou mouvements n'ayant pas d'impact fort sur le fonctionnement de l'établissement : départs d'agents déjà en disponibilité, maintien des personnes en poste ayant permis une stabilisation des équipes).

Départs :

- Deux départs en retraite en février 2023 et septembre 2023, mais il s'agissait d'agents en disponibilité pour convenances personnelles depuis janvier 2020 et août 2022,
- Démission du coordonnateur de l'esthétique "classique à contemporain et chant lyrique" du département musique en février 2023 après un congé maladie de 1,5 mois, la charge de travail du poste a été redistribuée en interne pour finir l'année universitaire et prendre le temps de penser la restructuration du département,
- Comme chaque année, fin de contrat de l'agent d'accueil du site de Nantes en juin 2023.

Modifications du temps de travail :

- En septembre 2023, passage à temps complet du poste de responsable des cursus pédagogiques du département musique (auparavant à 28/35ème, voir DOB 2023)

Renforts :

- Recrutement d'un remplaçant du coordonnateur technique du site de Nantes pendant 3 semaines (congé maladie), pour une partie des tâches indispensables au fonctionnement - ce remplacement a été financé par le remboursement de l'assurance statutaire de l'établissement (temps de travail repensé en conséquence : 20/35ème à la place d'un temps complet)

2. Actualités notables en 2023

- La restructuration du département musique a permis d'envisager la suppression définitive d'un poste de catégorie A (au lieu d'1 directeur + 1 directeur adjoint) à la condition de repenser l'encadrement des parcours,
- Renouvellement en avril 2023 du CDD de la chargée de communication pour 3 ans (agente déjà en poste),
- Recrutement du directeur du département musique titulaire en septembre 2023 (poste occupé pendant un an par un directeur par intérim suite au départ du précédent directeur),

- Recrutement d'une assistante des responsables de cursus du département musique en novembre 2023 ("nouveau" poste de catégorie C dans le cadre de la restructuration du département),
- Mise en place du forfait mobilité durable,
- Avancement de grade de l'assistante FPC-VAE-Master du département musique (avancement au grade d'adjointe administrative principale 1ère classe),
- Application des mesures nationales pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires : augmentation du point d'indice au 01.07.2023 (+1,5%), revalorisation des grilles de rémunération des plus bas salaires, revalorisation de la prise en charge des abonnements de transports en commun (de 50% à 75%) et des indemnités de frais de déplacements (repas notamment, passant de 17,50 à 20 euros),
- Mise à jour du règlement intérieur afin qu'il corresponde au fonctionnement actuel, dans le cadre de groupes de travail et d'échanges en Codir (pour une application du nouveau document au 1^{er} janvier 2024).

En annexes :

[Synthèse du dernier Rapport Social Unique](#)
[Certificat administratif effectifs 2023](#)

E. Démarche Qualité

1. **Évaluation des enseignements par les étudiants et instances de perfectionnement (EEE)**

Déjà mis en œuvre depuis plusieurs années au département danse, en déclinaison de la mise en place d'une EEE dans l'enseignement supérieur général qui devient progressivement une exigence (arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master), le département musique a commencé à déployer ses modalités d'EEE dès fin 2022. L'EEE se présente comme un dispositif d'enquête régulière qui vise à identifier les forces et les faiblesses d'un enseignement afin d'y apporter des améliorations.

Cette démarche permet aux enseignants d'avoir un retour des étudiants sur certains aspects de leur enseignement (l'organisation du cours, les supports de cours, les méthodes pédagogiques, les interactions, les évaluations des apprentissages). Elle peut être une source d'informations pertinentes par rapport à des points précis qui questionnent.

Elle permet également aux étudiants d'exprimer leur point de vue au sujet de l'environnement d'apprentissage et d'aider les enseignants à mieux cerner leurs attentes et préférences.

2. **Conseil pédagogique musique**

Le conseil pédagogique du département musique regroupe :

- L'équipe pédagogique des professeurs référents (Alain Brunier, Mathilde Hamon, Noluen Le Buhé, Olga Pitarch, Marie-Violaine Cadoret),
- Des artistes-enseignants invités,
- Les représentants des étudiants (L3, L2, L1 et FIDE),
- Les deux responsables de cursus.

Il est présidé par le directeur du département musique.

Un ordre du jour est proposé à chaque fois. Une thématique annuelle (année académique) sert de question récurrente aux débats de fonds du conseil pédagogique. En 2023-2024, elle a porté sur le positionnement des formations musiques dans l'écosystème des formations artistiques supérieures.

F. Transition écologique

Concernant la transition écologique, depuis plusieurs années, le Pont Supérieur est engagé dans la promotion de pratiques sociales responsables :

- Distribution de goodies éco-responsables et fabriqués en France · gourdes en verre pour la réduction de la consommation de plastique, sacs tote bag 100% coton biologique,
- Limitation de l'impression de documents désormais accessibles via des liens hyper textes
- Contribution à des initiatives de recyclage et de tri sélectif,
- Promotion d'un usage responsable des transports : système de location partagée de vélos, vélos de service, déplacements en train privilégiés,
- Adoption depuis 2021 d'une délibération instaurant le forfait mobilités durables pour les personnels permanents.

Bilan Carbone® du Pont Supérieur

[Bilan carbone en annexe](#)

Le Pont Supérieur a fait partie en 2023 des établissements-échantillon du réseau de l'Anescas (www.lepontsuperieur.eu) pour participer à une "promotion climat" ; le projet s'est déroulé sur six mois et a permis à l'école de réaliser son bilan carbone (sur les données 2022) dans une démarche de soutien et d'accompagnement collective en bénéficiant d'outils participatifs proposés par l'Agence WeCount. Ce projet a été porté par la directrice générale en binôme avec le responsable administratif et financier.

Un Bilan Carbone® désigne une méthode et des outils certifiés permettant à toute organisation de comptabiliser l'ensemble de ses émissions de gaz à effet de serre et ainsi, de prendre conscience de ses principaux postes d'émissions et de sa vulnérabilité énergétique. Dès lors, l'organisation est à même de définir ses objectifs de réduction d'émissions et les leviers.

Le Bilan Carbone® du Pont Supérieur (290t CO₂e) présente une répartition logique des GES représentatif des activités de l'école, notamment au regard des éléments suivants :

- Contexte géographique
- Volume et budget d'activité, rayonnement sur le territoire
- Nombre de sites et de salles gérés par la structure
- Typologie des locaux/bâtiments
- Desserte des transports en commun
- Structure déjà impliquée dans la transition écologique ou dans la mesure de ses émissions

Ce Bilan Carbone® est un nouvel outil de lecture de l'activité du Pont Supérieur, interconnecté à des types de dépenses, affectées à des besoins. L'analyse fine de certaines sources d'émission de GES ouvre l'opportunité de questionner certaines pratiques, pour en faire des leviers d'action en vue d'atteindre un objectif de décarbonation soutenable et durable.

Les 3 Principaux postes d'émission de GES du Pont Supérieur sont :

- 31,48 % - Les déplacements ; la dominance du facteur déplacement est en cohérence avec ce qui est souvent observé à l'échelle des acteurs du domaine culturel. Les très nombreux intervenants et leurs origines géographiques diverses comptent dans ce résultat,
- 24,2 % - Bâtiments et énergies des bâtiments ; Le Pont Supérieur n'est pas propriétaire des locaux, les leviers d'action sont limités. La principale action à mener est donc d'identifier et de partager avec les collectivités propriétaires les points d'amélioration sur les questions de sobriété énergétique,
- 18,7 % Alimentation et 15,9% Achats de services.

La transition écologique et ses enjeux deviennent dès lors un axe transversal du projet d'établissement, considéré comme une opportunité de changements, de transformations.

G. Égalité Femmes Hommes, lutte contre VHSS

Depuis 2019, en sa qualité d'établissement public d'enseignement supérieur accrédité, le Pont Supérieur s'inscrit dans la démarche impulsée par le ministère de la Culture et s'engage à mener et faire vivre en son sein une réflexion en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus généralement pour affirmer son refus de toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence. Le Pont Supérieur est engagé dans la diffusion d'une culture de l'égalité auprès des étudiantes et étudiants, des stagiaires, de l'ensemble des équipes administrative, pédagogique, artistique et de ses partenaires pour lutter contre les stéréotypes et ouvrir le champ des carrières. Le Pont Supérieur dispose d'une charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que d'une procédure interne de signalement.

Les actions déjà mises en œuvre :

- mai 2019 à destination de l'ensemble de l'équipe administrative : formation 1 journée de sensibilisation au sujet de l'Égalité femmes hommes. (15 personnes au total)
- mai 2020 : formation de l'encadrement supérieur, de la *prévention contre la lutte contre les violences sexuelles et sexistes* par Isabelle Eon d'Oxalis (2 référents égalité)
- En février 2021 : *session de formation contre les violences sexistes et sexuelles*, à destination des étudiants – webinaire commun Le Pont Supérieur / EESAB (4 étudiants du Pont Supérieur)
- mai 2021 : *journée de formation aux Violences sexistes et sexuelles* pour les directions d'établissement enseignement supérieur culture de Bretagne, organisée à l'EESAB (2 personnes : chargée des RH et référente égalité)
- octobre 2021 : *formation à la conduite d'entretiens sensibles*, webinaire par Workplace options organisé par le ministère de la Culture (1 référente égalité)
- Novembre 2022 Distribution en interne du « *kit pour agir contre le sexisme* » publié par le Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle ».
- mai 2022 : « *violences sexistes et sexuelles lors des événements* » organisé par le pôle de coopération des acteurs de musiques actuelles en Pays de la Loire (1 coordonnateur technique du département musique)
- juin 2022 « *devenir référent harcèlement sexuel et agissement sexiste au sein de structures culturelles* » organisé par Le Jardin Moderne (1 référente égalité nouvellement arrivée dans l'équipe administrative)
- 15 novembre 2022 : Journée de sensibilisation autour de la question du harcèlement et des violences sexistes et sexuels dans la culture (salle de la Cité, Rennes)
- Novembre 2022 : distribution du violentomètre, outil de lutte contre les VSS élaboré par le Conseil Régional de Bretagne à la faveur de la Journée Internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes du 25 novembre 2022.

En 2023, comme chaque année, des modules de sensibilisation/information sont proposés pour l'ensemble des étudiants. En 2023, ces modules (un sur chaque site) ont été proposés par une intervenante de l'association HF Bretagne.

Les crédits complémentaires du programme 362 du ministère de la Culture versés sous forme de montant forfaitaire permettent chaque année de financer par exemple des temps de sensibilisation aux VHSS (inscrits dans la maquette de formation).

4 / RELATION à l'ETUDIANT

A. Diversité de la population étudiante : taux de boursiers et statistiques générées

L'observation du pourcentage d'étudiants boursiers ainsi que leur échelon de bourse est une donnée qui permet d'apprécier la diversité sociale de la population étudiante.

	Musique	Danse	Total
Effectif 2023-2024 étudiants boursiers en formation initiale	26	13	39
Pourcentage par rapport à l'effectif total :	Sur 65 soit 41,9%	Sur 36 soit 36,1	Sur 101 Soit 39,8 %
Nombre de boursiers Obis	11	8	18
Nombre de boursiers échelon 7	1	0	1
Nombre de boursiers échelons 5,6,7	1	2	3

Pour l'année 2023-2024, le taux d'étudiants boursiers inscrits en formation initiale au Pont Supérieur est de 39,8 %.

A noter qu'en 2022-2023, 665 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du MESR, effectifs en baisse de 7,6 % en un an. A l'échelle nationale, la part des boursiers dans les formations ouvrant droit aux BCS est de 36,3 %.

Le pourcentage d'étudiants boursiers au Pont Supérieur est donc supérieur de 3,5 points par rapport à la moyenne nationale.

Statistiques générées :

Rentrée 2023 2024	filles	garçons	total
Musique	40	48	88
Danse	62	4	66
Total LPS	102	52	154
	66,2%	33,8 %	100%

La population étudiante est majoritairement féminine. Le nombre d'étudiantes est globalement deux fois supérieur à celui des étudiants, mais il y a des distinctions à faire selon le domaine concerné. En musique, le ratio filles/garçons est presque équilibré avec 45% de filles et 54% de garçons. En danse, la part des garçons représente seulement 6% de l'effectif total. Ce fort déséquilibre constaté vient d'un accès très genré à la pratique de la danse contemporaine et danse jazz en amont des études supérieures.

B. Dispositifs relatifs à la qualité de vie étudiante

Le Pont Supérieur est attaché à la qualité de vie étudiante sur ses deux sites et dispose pour cela de plusieurs leviers, financés par des crédits fléchés comme ceux de la CVEC ou ceux du programme 361 destinés à l'accompagnement de la vie étudiante, l'aide à la mobilité internationale et l'appui à la structuration des écoles de l'enseignement supérieur culture (ESC).

Les dossiers d'appels à projets (par exemple : recherche et valorisation dans les établissements supérieur spectacle vivant, aide à la mobilité internationale) ou d'appel à manifestation d'intérêt (par exemple : Culture Pro) - lorsqu'ils aboutissent favorablement - permettent également d'optimiser sensiblement la mise en œuvre de dispositifs. Ceux-ci contribuent à améliorer les conditions d'études et de vie étudiante au Pont Supérieur telles que le développement des mobilités notamment pour les étudiants boursiers ou le développement d'actions de professionnalisation.

Le reversement de la quote-part de la CVEC au Pont Supérieur constitue un soutien précieux au financement de projets qui correspondent aux domaines de la CVEC. Comme par exemple celui de la prévention et de l'éducation à la santé (achat de filtres auditifs sur mesure, financement de la précarité menstruelle, dispositif de soutien psychologique en partenariat avec l'INSAART...).

Les crédits complémentaires du programme 362 du ministère de la Culture versés sous forme de montant forfaitaire permettent chaque année de co-financer par exemple des temps de sensibilisation aux VHSS (inscrits dans la maquette de formation) ou des dispositifs relatifs à la prévention en santé.

Le Pont Supérieur dispose depuis 2022 d'une charte égalité femmes hommes et d'une procédure interne de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes.

D'autres actions participent également à l'amélioration d'accueil des étudiantes et étudiants telles que le financement d'emplois dans le cadre d'actions d'accompagnement sur le campus (avec les fonds CVEC) ou bien encore l'achat et la distribution de gourdes en verre et tote bag éco-responsables, contribuant à créer un sentiment d'appartenance à une communauté étudiante.

A chaque rentrée universitaire, le Pont Supérieur s'attache à mettre à disposition de la communauté étudiante, y compris les étudiants internationaux, un certain nombre d'informations relevant de leur statut étudiant, telles que des guides et des supports de communication dédiés à la santé des jeunes édité par l'assurance maladie, le guide du ministère de la Culture mis à jour de prévention et à la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuels, des affiches et plaquettes relatives à la cellule de signalement gratuite, anonyme et confidentielle, ou bien encore le guide de la rentrée du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Certaines mesures présentées sont très largement applicables aux étudiants du Pont Supérieur. C'est le cas par exemple de la revalorisation des bourses sur critères sociaux, du gel des droits de scolarité, du gel des loyers des résidences CROUS, du maintien des repas à 1€ pour les étudiants boursiers.

Nouveauté 2023

Depuis août 2023, le Pont Supérieur a signé une convention triennale avec Espacil Habitat à, SA d'HLM situé à Rennes : le bailleur social s'engage à réserver en priorité au Pont Supérieur de Rennes 20 logements dans la résidence Violette Verdy, située au 5 Place du Banat 35200 RENNES, dans le quartier du Blossne, voisin des locaux du département musique.

Enfin, le Pont Supérieur attribue une subvention annuelle au BEPS (Bureau des étudiants du Pont Supérieur) pour soutenir l'association dans ses activités.

C. [Participation des étudiantes et étudiants à la gouvernance](#)

Depuis septembre 2021, suite à la modification des statuts, des élections de représentants des étudiantes et étudiants au conseil d'administration ont désormais lieu chaque année en début d'année universitaire, dans le courant du mois de septembre.

Celles-ci se déroulent en distanciel via l'utilisation d'une plateforme numérique Balotilo, de façon à simplifier la démarche et créer les conditions d'un meilleur taux de participation à ces élections. En septembre 2023, le taux de participation à ces élections était de 39% pour le département danse et de 69 % pour le département musique.

La taille de l'établissement et son petit nombre d'étudiants permettent une très grande connaissance de chacun. Au-delà de la relation individuelle liée au développement de sa personnalité artistique et l'accompagnement de son projet professionnel, de nombreux temps de dialogue et d'échanges sont institués comme par exemple auprès des étudiants musiciens du DNSPM :

- Deux conseils pédagogiques par semestre.
- Réunion spécifique à chaque esthétique et à chaque promotion, une à deux fois par semestre.
- Présentations de travaux mensuels avec retour personnalisé.
- Enseignement et suivi sur la méthodologie des projets (notes d'intention, dossiers de présentation, fiches techniques ...).
- Sorties spectacles nombreuses (lors des festivals No Border, Folle Journée, ...).

Enfin, la mise en place d'EEE (évaluations des enseignements par les étudiantes et étudiants) permet également aux étudiantes et étudiants d'exprimer leur point de vue au sujet de l'environnement d'apprentissage et d'aider les enseignants à mieux cerner leurs attentes et préférences. Voir E - démarche qualité.

D. [Accessibilité : référente handicap](#)

La mise en place d'une référente handicap permet de tenir compte des besoins particuliers des personnes handicapées en adaptant les modalités d'accès aux formations proposées.

Pour toute demande d'entrée en formation de personnes en situation de handicap, le Pont Supérieur est organisé pour « tenir compte des besoins particuliers des personnes handicapées en adaptant les formations proposées » (loi handicap du 11 février 2005).

Un premier entretien permet d'étudier dans une démarche de co-analyse, les besoins et les réponses par rapport aux contraintes liées au handicap ; ces premiers échanges permettent de bien identifier avec la personne les exigences et conditions de la formation, puis de déterminer les éventuelles adaptations du parcours et les aménagements possibles des examens ou préciser une orientation vers une autre structure.

Depuis la mise en place de ce dispositif, les réponses ont principalement concerné des demandes d'aménagements des épreuves de concours d'entrée ou d'examen de contrôle continu ou d'évaluation terminale. (avec des demandes de tiers temps supplémentaire par exemple ou d'accès à un ordinateur)

[\(fiche mission et activités du référent handicap en annexe\).](#)

5 / DYNAMIQUES TERRITORIALES, NATIONALES et INTERNATIONALES

Le Pont Supérieur, de par son positionnement à l'échelle de l'enseignement supérieur, déploie des axes de développement à l'international selon deux orientations principales : une volonté affichée d'inscription dans le paysage européen Licence-Master-Doctorat d'une part, et d'autre part une déclinaison de partenariats internationaux singuliers dont la nature et les modalités constituent une plus-value certaine au cœur des formations mises en œuvre en danse et en musique au Pont Supérieur.

Grâce à la charte Erasmus+, le Pont Supérieur s'inscrit dans un programme d'échanges cofinancé par l'Union Européenne. En signant des accords interinstitutionnels avec d'autres écoles supérieures européennes, le Pont Supérieur s'engage à coopérer sur l'échange d'étudiantes et étudiants musique et/ou de personnel dans le cadre d'Erasmus+. Ils s'engagent mutuellement à respecter les exigences de qualité de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur dans tous les aspects de l'organisation et de la gestion de la mobilité, et conviennent d'une série de mesures quantitatives et qualitatives pour assurer une mobilité de haute qualité et d'impact.

Le Pont Supérieur est membre de l'Association Européenne des Conservatoires et profite de ce réseau rassemblant plus de 300 institutions réparties dans 57 pays en Europe et dans le monde. L'AEC initie une réflexion collective sur l'évolution de l'enseignement artistique supérieur musical, et soutient les établissements membres par son expertise et l'organisation d'événements à l'échelle européenne.

Alors que la coopération entre Nantes Métropole et la Province de Québec continue de se distinguer, Le Pont Supérieur a signé un accord de partenariat pour 5 années avec L'École de danse de Québec et le Cégep de Sainte-Foy ([en annexe](#)). Les trois établissements d'enseignement déclarent leur intention de collaborer dans plusieurs domaines (mobilité étudiante, enseignante et professionnelle, organisation de cours et séminaires mutualisés, réalisations artistiques et pédagogiques partagées, activités de recherches communes, publications conjointes à caractère scientifique ou technique) qui sont autant de promesses d'échanges féconds au bénéfice des étudiantes et des étudiants en danse.

A. Mobilités internationales

Le développement de l'accompagnement des étudiants souhaitant réaliser une mobilité en Europe ou à l'international se poursuit avec la coordinatrice ERASMUS+, en collaboration avec l'équipe pédagogique, tout en s'adaptant aux outils numériques toujours en évolution au niveau européen.

Le développement des pages web dédiées à l'international, ainsi que leur rédaction ont été revus et les nouveaux contenus ont été conçus et traduits par la coordinatrice ERASMUS+.

Pour encourager les mobilités, les bourses ERASMUS+ calculées dans l'enveloppe de la convention en cours avec l'Agence ERASMUS+ France peuvent être cumulées si les conditions sont remplies, avec l'aide à la mobilité internationale (AMI) dans le cadre des programmes d'échanges. Ce dispositif relayé par le programme 361 de la DG2TDC a été reconduit en 2023.

1. Mobilités ERASMUS+ entrantes

En mai 2023, trois candidats ont été sélectionnés pour participer à un semestre d'échange ERASMUS+ au sein du département musique du Pont Supérieur :

- Une étudiante en piano, en 3eme année à Hochschule fur musik und theater Felix Mendelssohn Bartholdy de Leipzig, Allemagne,
- Une étudiante en chant lyrique, en 3eme année à Rostock University of music and drama, Allemagne
- Un étudiant en piano classique et contrebasse jazz, en 3eme année à l'University of Music and performing arts de Munich, Allemagne, qui a finalement décliné la proposition.

Une étudiante en master de piano au Conservatorio di musica Benedetto Marcello de Venise, Italie, a été acceptée pour effectuer un stage ERASMUS+ en tant qu'accompagnatrice piano. Elle a reporté sa venue en 2024.

2. Mobilités ERASMUS+ sortantes

Mobilités étudiantes

Une étudiante en flûte traversière a réalisé une mobilité longue lors du semestre de printemps de sa deuxième année, au Conservatorio Superior de Música de Aragón à Zaragosse en Espagne.

Trois étudiants en licence musiques traditionnelles ont bénéficié d'une mobilité courte dans le cadre de leur travail de fin d'études auprès de notre partenaire KMH Royal College of Music à Stockholm en Suède pour prendre des cours d'improvisation et animer un atelier sur place.

Les mobilités courtes permettent aux étudiants d'expérimenter un projet à l'étranger et de nourrir un éventuel projet de mobilité longue.

Départs à l'international

La part du budget ERASMUS+ dédié à l'international a permis de financer partiellement deux projets étudiants du Master artiste des musiques traditionnelles. Un étudiant a réalisé un stage de deux mois à l'île Maurice dans le domaine de l'artisanat auprès d'un luthier spécialisé dans la fabrication de ravannes, instruments de musique local typiquement mauricien. Fort de ses rencontres avec des artistes, des auteurs/compositeurs et écrivains sur place, il a pu développer des partenariats et des concerts et nourrir sa réflexion pour son mémoire.

Un autre étudiant a réalisé une mobilité de deux mois au sein du département des sciences historiques de Laval Université au Québec dans le but de mener à bien sa recherche dans le domaine du conte, rencontrer des chercheurs ethnologues et les nations premières.

Un bilan au retour de leur stage pour chacun d'entre eux a été organisé à leur retour avec le directeur du département musique, le responsable des cursus artistiques et la coordinatrice ERASMUS+.

Mobilités enseignantes et du personnel

Le directeur du département musique et le responsable des cursus artistiques ont participé en novembre 2023 au congrès et à l'assemblée générale de l'AEC qui se sont tenus au Conservatoire Royal de La Haye aux Pays-Bas. Sous le thème de l'amélioration de la qualité par l'établissement de liens durables (Enhancing Quality Through Sustainable Connections), l'événement s'inscrit dans le cadre du projet ARTEMIS de l'AEC, financé par l'UE, visant à donner aux artistes les moyens de devenir des acteurs dans la société.

En décembre 2023 à Bruxelles, Belgique, le directeur du département musique et le responsable des cursus artistiques ont assisté aux journées de réflexion du projet financé par l'Union Européenne FAST45 Futures (Un)known invitant les dirigeants de l'enseignement artistique supérieur, les éducateurs, les praticiens créatifs, les chercheurs, les artistes, les étudiants, les travailleurs culturels et les décideurs politiques à participer activement à un programme éclairant de deux jours d'activités de réflexion sur l'avenir, afin de permettre aux établissements d'enseignement supérieur artistique d'anticiper leur avenir inconnu et de le façonner activement.

Grâce aux financements européens, la coordinatrice des relations internationales s'est rendue en septembre 2023 à la réunion annuelle IRC de l'AEC organisée à Louvain, en Belgique. Cette session invite les coordinateurs des relations internationales des établissements d'enseignement musical supérieur à adopter une perspective plus inclusive tout en examinant les thèmes proches du quotidien de tout coordinateur de relations internationales : mobilité, employabilité, diversité, coopération internationale et digitalisation. Ces rencontres favorisent le réseautage auprès des autres institutions afin de développer des liens, initier des projets européens et échanger les bonnes pratiques concernant notamment les actualités contextuelles auxquelles sont confrontés l'enseignement supérieur culture en Europe.

Projet hybride ERASMUS+ avec la KMH, Stockholm, Suède

Suite à la demande de Olof Misgeld, responsable de la formation licence-master d'artiste interprète musicien au Royal College of Music KMH Stockholm, le Pont Supérieur musique a accueilli en mars 2023 28 étudiantes et étudiants et 6 enseignants suédois. 12 étudiantes et étudiants et 5 enseignants du Pont Supérieur ont été mobilisés. Les temps de travail préalables entre étudiantes et étudiants français et suédois se sont effectués à distance en langue anglaise.

Ce projet a suscité le désir de partir en Suède pour certains étudiants français et de développer des projets européens au niveau des institutions partenaires à une plus large échelle.

3. Projet hors union-européenne

Dans le cadre de la nouvelle convention tripartite avec l'École de danse du Québec, le Cégep de Sainte Foy à Québec signée en août 2022 l'activation de ce partenariat s'est déployée selon trois axes en 2023 (l'audition des postulants français à l'EDQ au Pont Supérieur-Nantes en février 2023, une délégation d'étudiantes et étudiants de l'EDQ en séjour à Nantes au théâtre Francine Vasse en avril 2023, un voyage d'études des étudiants du département à Québec en 2024. Nantes Métropole dont les axes de coopération sont très construits et solides avec la Province du Québec, a été sollicitée pour accompagner financièrement le Pont Supérieur dans la réalisation concrète des axes de partenariat avec l'EDQ et le Cégep Sainte Foy.